Image not found or type unknown

canapé cassé au bout de 4 mois

Par **tiboum76**, le **26/04/2012** à **14:01**

Bonjour,
Voilà 4 mois que nous avons reçu notre canapé, commandé chez UNIVERS DU cuir sur internet.
Aujourd'hui je contacte la société pour informer le monsieur que le canapé est cassé "bizarrement" et que je souhaite réparation. Celui-ci m'indique qu'une société de réparation, des menuisiers, vont venir chez moi ou éventuellement enmmener le canapé pour réparation en atelier et que cela sera du solide.... Je lui demande si nous ne pouvons pas plutôt obtenir le changement du canapé au lieu de faire du rafistolage et celui-ci me répond que je juge leur travail avant de voir ce qu'ils vont faire et que ça le met hors de lui. Bref il termine la conversation très briévement en me disant que je n'ai qu'à attendre la réparation et qu'on verrai par la suite avec le fabrican si il y a un problème. D'ailleurs je n'ai aucun contrat de vente...

Je ne sais pas quoi faire car j'estime qu'au bout de 4 mois nous devrions obtenir sans problème l'échange du canapé, non ??
Quelles démarches dois-je entreprendre ? Quels droits ai-je ? Et eux quels droits ont-ils et les respectent-ils ?

Merci d'avance.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés